

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Rendez-vous du 31 juillet 2026

Avec Monsieur Dermit – Ville de Biot

Objet : Suivi des actions relatives aux fortes chaleurs dans les écoles, qualité de l'air, amiante et entretien des établissements scolaires.

1. École maternelle Saint-Roch

- La climatisation a été installée dans la salle polyvalente centrale de l'école.
- La cour de récréation est actuellement en cours de travaux.
- La toile déchirée va être remplacée par des canisses en osier.
- Une ligne complémentaire de brumisateurs d'eau a été installée sur la zone de récréation afin d'améliorer le confort des enfants lors des fortes chaleurs.

2. École élémentaire Langevin

- Installation de vignes rampantes devant la classe de Madame Brezo, afin d'apporter davantage d'ombrage et de fraîcheur.
- La seule solution pour le moment est d'utiliser les volets et l'aération le soir.

3. Suivi des fortes chaleurs et solutions de rafraîchissement

Rappel de l'APE : À la suite de la réunion du 21 juin 2024, il avait été convenu d'analyser les résultats liés à la présence des brasseurs d'air dans les classes.

- À ce jour, les brasseurs d'air constituent une bonne solution au quotidien et améliorent le confort dans les classes.
- Ils ne permettent toutefois pas de couvrir les situations de canicule et d'extrême chaleur, comme celles rencontrées cette année, avec des températures dépassant 32 °C et pouvant atteindre 35 °C dans certaines classes. Ces chiffres sont mentionnés à titre indicatif sur la base du constat de certains thermomètres et partagés en séance avec la mairie. La mairie n'a pas connaissance de ces mesures et préfère préciser que ces chiffres doivent être pris avec prudence : "nous ne savons pas où les capteurs étaient positionnés au moment des mesures, et selon leur emplacement (exposition au soleil, proximité d'une paroi...), une valeur peut ne pas refléter la température réellement ressentie dans la pièce." Il est donc rappelé par l'APE qu'il est nécessaire d'avoir des données fiables et partagées avec l'APE, ce afin d'avoir des discussions transparentes en collaboration dans la recherche de solution..
- La mairie indique qu'une étude devrait être lancée afin de déterminer, en fonction de la conception et des caractéristiques des différents établissements, les solutions d'amélioration complémentaires permettant de mieux faire face aux fortes chaleurs.

4. Boîtiers de température et capteurs de CO₂

- Les boîtiers de température et les capteurs de CO₂ sont actuellement en cours de révision et de recharge.
- Ils seront réinstallés dans les classes à des emplacements adaptés afin de permettre une remontée de données exhaustive et représentative, notamment en dehors de l'exposition directe au soleil et de la proximité des systèmes de chauffage.
- Monsieur Joncherai reçoit des alertes dès lors que les données enregistrées présentent des valeurs anormales.
- La mairie indique que ces informations pourront être transmises à l'APE sur demande et de manière régulière, afin de permettre un suivi partagé de la situation.

5. Charte d'utilisation des climatisations

- À partir de septembre, une charte d'utilisation de la climatisation sera co-écrite entre la mairie et les directrices des écoles.
- L'objectif sera de définir les bonnes pratiques permettant d'utiliser au mieux les équipements de climatisation, tout en tenant compte des besoins des établissements.

6. Subventions et dispositifs de financement

- Des études sont actuellement menées concernant les dispositifs de subventions proposés par EDF.
- Le dispositif « Fonds Vert », porté par le Gouvernement, est également à l'étude. Il pourrait permettre un investissement conjoint des communes et de l'État afin de participer aux efforts d'adaptation face aux fortes chaleurs, notamment dans les établissements scolaires.

7. Bilan des actions engagées – Retour de l'APE

L'APE souligne que les engagements annoncés ont été tenus et remercie à nouveau la mairie et ses équipes pour les actions réalisées.

- Des climatisations ont été installées à Saint-Roch dans les espaces communs.
- Des brumisateurs sont désormais en place dans les trois cours.
- Les brasseurs d'air ont été complétés dans les salles qui n'en étaient pas équipées.
- L'école Langevin a également pu utiliser les salles climatisées de la mairie afin de pallier les fortes chaleurs.

Point de vigilance : L'APE rappelle néanmoins que la problématique de la chaleur reste un sujet de vigilance important. Il est souhaité que ce sujet continue à être suivi régulièrement et conjointement afin d'identifier, si nécessaire, des solutions complémentaires.

8. Réfectoires de l'école Saint-Roch

- Une attention particulière est demandée concernant les conditions de température dans les réfectoires de l'école Saint-Roch.
- L'APE demande si des films réfléchissants peuvent être installés sur les vitres des réfectoires afin de limiter les apports de chaleur.

- La mairie indique que ce point va être vérifié, certains films réfléchissants étant déjà partiellement présents.
- La mairie indique également que les brasseurs d'air des réfectoires seront remplacés par des modèles de nouvelle génération, plus performants.

9. Amiante – Dossiers Techniques Amiante (DTA)

- Les Dossiers Techniques Amiante (DTA) des écoles ont été révisés il y a environ deux ans.
- Monsieur Joncherai transmettra ces documents à l'APE afin qu'elle puisse en prendre connaissance.

10. Marché du ménage

- Le marché relatif au ménage des écoles a été validé.
- Une nouvelle société de nettoyage interviendra désormais dans les établissements.

Conclusion

L'APE remercie la mairie et ses équipes pour les actions réalisées et les engagements tenus. La gestion des fortes chaleurs demeure toutefois un point de vigilance nécessitant un suivi régulier et partagé. L'objectif est de poursuivre le travail commun afin d'évaluer l'efficacité des dispositifs existants et de mettre en œuvre, lorsque cela est nécessaire, des solutions complémentaires adaptées à chaque établissement.